

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 19 NOVEMBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE DIX-NEUF NOVEMBRE à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DES HALLES DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 13 novembre 2018.

Présents : Mmes BOURCIER V., BRIDEL C., MARCHAND-DEDELLOT I., MIRAMONT F., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BEGASSE J., BILLIOUX Y., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., DESJARDINS S., DESRUES T., FRAUD E., GENOUËL J., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÛN F., SALAÛN R.

Absents : Mmes COUR L., DANIEL F., KERLOC'H A., LAMOUR E., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MM BARBETTE O., BEAUGENDRE F., BEGUE G., DESBORDES P-J., LAHAYE P., VEILLAUX D.

Pouvoirs : M. BEAUGENDRE F. à M. FRAUD E., M. BEGUE G. à Mme BRIDEL C., Mme COUR L. à M. BEGASSE J., M. DESBORDES P-J. à BOURCIER V., M. LAHAYE P. à M. LE ROUSSEAU G., Mme LAMOUR E. à M. SALAÛN F.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

RURALITE

Chemins de randonnée – Convention avec le Département : Bilan des interventions 2018

Rapporteur : Stéphane DESJARDINS, Vice-président

- VU l'arrêté préfectoral n°2017-20700 en date du 29 décembre 2017, portant statuts de Liffré – Cormier Communauté, et notamment la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement » ;
- VU la délibération 2018-015 en date du 05 février 2018 portant sur la convention d'entretien des sentiers inscrits au PDIPR avec le Département d'Ille et Vilaine ;
- VU l'avis favorable de la commission n°3 en date du 15/10/2018 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

La délibération 2018-015 a permis la signature de la convention avec le Département d'Ille et Vilaine pour l'entretien des sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Afin de permettre à Liffré Cormier Communauté d'assurer une gestion courante appropriée, le Département versera une subvention qui sera calculée en fonction du linéaire et de la nature du revêtement des itinéraires inscrits au PDIPR, à savoir :

- 114 €/km pour les chemins de terre,
- 80 €/km pour les chemins empierrés,
- 8 €/km pour les chemins goudronnés hors Domaine public routier.

Le versement de la subvention est assujéti à l'envoi du bilan d'entretien qui sera accompagné de la délibération et des justificatifs de dépenses.

Le bilan des entretiens pour l'année 2018 est joint en annexe.

Liffré Cormier Communauté demande la résorption des points noirs suivants par les services du Département :

- Lieux dit « La Choutaie » à Ercé près Liffré. (Annexe 1)
- Lieux dit « Le Radret » à Mézières sur Couesnon. (Annexe 2)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan des entretiens pour l'année 2018 tel que joint en annexe de la présente délibération.
- **DEMANDE** la résorption des points noirs par les services du département.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

